

Universität de Lausanne : conviction et frustration

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1460

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Conviction et frustration

L'Université de Lausanne va perdre son universalité. Mais comment redéfinit-elle sa vocation? Quelle est sa nouvelle ambition?

IL Y A LE DÉBAT classique sur le rôle de l'Université; il mérite d'être maintenu ouvert en permanence, car les conditions sociales, démographiques, financières se modifient et incitent au réexamen. En une certaine mesure, le projet du pôle lémanique, liant les Universités de Genève, de Lausanne et de l'EPFL est une conséquence concrète et heureuse de ces remises en question. Pour avoir voulu initier personnellement, et au temps où j'étais en mesure de le faire, le rapprochement des sections de chimie de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, et pour avoir mesuré les résistances que suscitait cette démarche, venues aussi bien des responsables politiques que du rectorat, je mesure l'évolution et je m'en réjouis.

L'objection quasi doctrinale qui m'était faite à l'époque, c'est que l'Université, si elle veut mériter son titre d'« universelle » et s'inscrire dans la tradition de l'université d'Humboldt, doit couvrir toutes les branches du savoir, cette universalité ne s'exprimant pas seulement dans la diversité des enseignements, mais par la réunion des professeurs en un seul corps. Si la concentration du savoir n'était plus possible en une seule tête, comme celle du Pic de la Mirandole, du moins devait-elle se retrouver dans l'institution, et son

Sénat où les têtes spécialisées délibèrent en commun et ne font qu'un. Sous la pression des nécessités financières, cette universalité-là saute; exit de l'UNIL la chimie et la physique; le lieu de tous les savoirs ne sera plus organique, mais géographique, tous étant réunis dans des espaces proches.

*La recherche vient après,
comme un
couronnement
et un stimulant*

Cet abandon de l'universalité concerne Vaud et non pas Genève. On est donc en droit d'attendre de l'UNIL une redéfinition de sa vocation. Ce n'est pas une question d'organigramme, mais une question d'identité cantonale, dont l'université est un des éléments. Le rôle, la responsabilité des facultés non entraînées dans le pôle lémanique seront d'autant plus importants; elles disposeront, puisque l'UNIL n'a pas le droit de faire une économie en se déchargeant de la physique et de la chimie, de moyens supplémentaires. Pour quel projet? Où est la nouvelle ambition? Ceux qui posent la question comme Jean-Marie Vodoz

dans *24 Heures* n'obtiennent pas de réponse. On nous assure seulement que la génétique sera l'objet d'un accompagnement juridique, sociologique et éthique.

Si l'on s'efforce d'imaginer quelle pourrait être cette réponse, on découvre qu'elle n'est pas dans la constitution d'un projet de prestige qui pourrait être mis sur pied comme un pendant à la génomique. Si moyens supplémentaires, il y a, ils doivent être consacrés d'abord, je le crois, au renforcement de l'enseignement et des pôles existants. Mais ce choix premier apparemment modeste implique à mes yeux et une réflexion pédagogique en profondeur et une coordination à l'échelle romande. La recherche vient après, comme un couronnement et un stimulant. Encore faut-il définir quelle recherche? Dans beaucoup de domaines, il peut s'agir de création personnelle qui exige simplement des conditions de travail propices ou des congés sabbatiques.

L'Université vaudoise peut faire d'autres choix que ceux, ici, esquissés, mais son silence n'est pas acceptable. Comment compense-t-elle la perte de son universalité? Par quelle rénovation? En un mot, a-t-elle un projet? ag

RETOUR EN ARRIÈRE

Objections à l'AVS

JUIN 1947, LES mâles suisses vont voter sur le projet d'assurance vieillesse et survivants. La *Revue Suisse Contemporaine* publie un plaidoyer en faveur de l'AVS du syndicaliste et conseiller national Emile Giroud et les objections du libéral Aymon de Sernaclens. Citons les dans le même ordre que lui:

1. Insuffisance des rentes
2. Mauvaise répartition des charges
3. Les estimations financières du projet sont par trop approximatives
4. Les conditions économiques dans lesquelles cette assurance devrait être

introduite ont été insuffisamment étudiées

5. La création d'une administration d'Etat efficiente paraît difficile à concevoir

6. Les conditions démographiques sont défavorables au système de la répartition.

Et la conclusion: « Une attente de quelques années nous permettrait d'observer les événements et de reprendre plus tranquillement un projet, lequel, bâclé sur certains points, nous réserverait des surprises désagréables.

» Encore une fois, il faut faire œuvre

durable. Les buts poursuivis en valent amplement la peine. Pour cela ne transplantons pas un plan uniquement sentimental et humanitaire ce qui revêt aussi un caractère économique et politique, ce qui doit être considéré non pour soi seulement, mais dans le grand ensemble des institutions permanentes de notre pays.»

Le 6 juillet 1947, les sentimentaux l'ont emporté. Nous sommes en 2001. Les faits ont apporté leur démenti à M. de Sernaclens, mais certains de ses arguments sont encore ressassés. cjp